



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2023-063**

PUBLIÉ LE 14 AVRIL 2023

Sommaire

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA CORREZE /

R75-2023-03-21-00007 - 21032023 ARRETE DE RENOUELEMENT
D'AUTORISATION ET DE TRANSFORMATION DE DEUX PLACES D'INTERNAT
EN DEUX PLACES D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE DE LA MAISON
D'ACCUEIL SPECIALISEE LA MAISON DU DOUGLAS SISE A MERCOEUR (19)
GEREE PAR L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES FOYERS
(ADEF) RESIDENCES SISE A YVRY SUR SEINE (94) (3 pages)

Page 3

ARS NOUVELLE-AQUITAINE / DOS -Direction de l'Offre de Soins - PPSPB

R75-2023-04-12-00002 - Arrêté n° LBM 04/2023 du 12 avril 2023 portant
modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale exploité par la SELAS "CERBALLIANCE AQUITAINE NORD" 75 rue de
la Morandière au HAILLAN (33185) concernant des mouvements de biologistes et
la fermeture d'un site (9 pages)

Page 7

DREAL Nouvelle Aquitaine /

R75-2023-04-14-00002 - arrete subdeleg ordo secondaire dreal 04 2023 maj 14
04 2023 10 25 (12 pages)

Page 17

R75-2023-04-14-00001 - arrete subdeleg signature dreal administration generale
04 2023 (29 pages)

Page 30

ARS DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA
CORREZE

R75-2023-03-21-00007

21032023 ARRETE DE RENOUVELLEMENT
D'AUTORISATION ET DE TRANSFORMATION DE
DEUX PLACES D'INTERNAT EN DEUX PLACES
D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE DE LA MAISON
D'ACCUEIL SPECIALISEE LA MAISON DU
DOUGLAS SISE A MERCOEUR (19) GEREE PAR
L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES
FOYERS (ADEF) RESIDENCES SISE A YVRY SUR
SEINE (94)

ARRETE du 21 MAR. 2023

Actant le renouvellement d'autorisation et portant autorisation de transformation de 2 places d'internat en 2 places d'hébergement temporaire de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) La Maison du Douglas, sise à Mercoeur (19), gérée par l'Association pour le Développement des Foyers (ADEF) Résidences, sise à Yvry sur Seine (94)

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 313-1 et L.313-27 et R. 313-1 à R. 313-34 relatifs aux droits et obligations des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L3214-1 et L3221-9 ;

VU la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

VU le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;

VU le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'instruction N°DREES/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques, et notamment son annexe 9 ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2018 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine portant adoption du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2028 ;

VU le schéma régional de santé du projet régional de santé Nouvelle-Aquitaine 2018-2023 ;

VU la décision du 2 janvier 2023 du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature ;

VU l'arrêté du Préfet de la Corrèze en date du 17 juillet 2006 portant création de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS), à Mercoeur (19430), gérée par l'Association pour le Développement des Foyers (ADEF) Résidences, sise Yvry sur Seine (94) pour une capacité de 38 places d'internat et 2 places d'hébergement temporaire ;

VU le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2018-2022 signé le 22 juin 2018 entre l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine et la Maison du Douglas – ADEF Résidences ;

VU la fiche action n° 3 du CPOM « Restructuration de l'offre d'accueil : transformation de 2 places d'hébergement complet internat en 2 places d'accueil temporaire » ;

VU le rapport d'évaluation externe de la MAS La Maison du Douglas, en date du 21 novembre 2019 ;

CONSIDERANT qu'en l'absence d'injonction de déposer une demande de renouvellement d'autorisation donnée par les autorités compétentes en vertu de l'article L. 313-5 du Code de l'action sociale et des familles, cette autorisation est réputée renouvelée par tacite reconduction ;

CONSIDERANT que le projet permet d'améliorer l'offre d'accueil en fonction des besoins du territoire ;

CONSIDERANT que la transformation de 2 places d'hébergement complet internat en 2 places d'accueil temporaire actée dans le CPOM (2018-2022) est réalisée à moyens constants ;

CONSIDERANT qu'il est compatible avec les objectifs du schéma régional de santé de la région Nouvelle-Aquitaine et du schéma départemental de l'autonomie ;

CONSIDERANT qu'il répond aux besoins repérés par le schéma régional de santé ainsi qu'aux orientations du schéma départemental de l'autonomie, notamment en ce qui concerne le calibrage de l'offre ;

CONSIDERANT qu'il satisfait aux règles d'organisation et de fonctionnement prévues par le code de l'action sociale et des familles ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'autorisation de la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) La Maison du Douglas, sise à Mercoeur (19), gérée par l'Association pour le Développement des Foyers (ADEF) Résidences, sise à Yvry sur Seine (94), et enregistrée comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS), est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter de sa date d'échéance, soit à compter du 17 juillet 2021.

Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles, dans les conditions prévues par l'article L. 313-5 du même code, au moins deux ans avant l'expiration du délai de 15 ans précité.

ARTICLE 2 : L'autorisation de transformation de 2 places d'hébergement complet internat en 2 places d'accueil temporaire de la MAS La Maison du Douglas est accordée à compter de la date de signature du présent arrêté.

La capacité totale de la structure reste inchangée à 40 places.

ARTICLE 3 : Le titulaire de l'autorisation transmet avant la date d'entrée en service de la nouvelle capacité autorisée aux autorités compétentes une déclaration sur l'honneur attestant de la conformité de l'établissement ou du service aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement mentionnées au II de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

ARTICLE 4 : La structure est enregistrée comme suit au fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) :

Entité juridique : ADEF RESIDENCES

N° FINESS : 94 000 408 8

N° SIREN : 323 649 525

Code statut juridique : 60. Association Loi 1901 non reconnue d'Utilité Publique

Adresse : 19 rue Baudin 94207 IVRY SUR SEINE

Entité établissement : MAS LA MAISON DU DOUGLAS

N° FINESS : 19 001 114 8

Code catégorie : 255. Maison d'Accueil Spécialisée (MAS)

Capacité : 40 places

Adresse : Le Bourg 19430 MERCOEUR

Discipline		Activité Fonctionnement		Clientèle		Capacité
Code	Libellé	Code	Libellé	Code	Libellé	
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapées	11	Hébergement Complet Internat	438	Cérébrolésés	36
964	Accueil et accompagnement spécialisé personnes handicapées	40	Accueil temporaire avec hébergement	438	Cérébrolésés	4 (dont 1 place dédiée à l'accueil d'urgence)

ARTICLE 5 : Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement par rapport aux caractéristiques prises en considération pour son autorisation doit être porté à la connaissance des autorités compétentes, en vertu de l'article L. 313-1 du code de l'action sociale et des familles. L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord des autorités compétentes concernées.

ARTICLE 6 : L'autorisation sera réputée caduque en l'absence d'ouverture au public dans un délai de 3 mois suivant la notification de la présente décision.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, il pourra faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé,
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr).

A Bordeaux, le **21 MAR. 2023**


 La Directrice
 de la protection de la santé et de l'autonomie
Nadia LAPORTE-PHOEUN

ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2023-04-12-00002

Arrêté n° LBM 04/2023 du 12 avril 2023 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS "CERBALLIANCE AQUITAINE NORD" 75 rue de la Morandière au HAILLAN (33185) concernant des mouvements de biologistes et la fermeture d'un site

Arrêté n° LBM 04/2023 du 12 avril 2023

**portant modification de l'autorisation de fonctionnement
du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELAS
« CERBALLIANCE AQUITAINE NORD » 75 rue de la
Morandière au HAILLAN (33185)**

- **Mouvements de biologistes**
- **Fermeture d'un site**

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

- VU** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale ;
- VU** l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;
- VU** l'ordonnance n°2023-77 du 8 février 2023 relative à l'exercice en société des professions libérales réglementées ;
- VU** le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** le décret du 7 octobre 2020 portant nomination de Monsieur Benoît ELLEBOODE en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- VU** l'arrêté de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine du 12 juillet 2018 portant délimitation des zones du schéma régional de santé de Nouvelle-Aquitaine, relatives aux laboratoires de biologie médicale ;
- VU** l'arrêté n° LBM 19/2022 du 16 août 2022 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELARL « CERBALLIANCE AQUITAINE NORD » 75 rue de la Morandière au HAILLAN (33185) concernant l'ouverture de 3 nouveaux sites, la transformation de la SELARL en SELAS et des mouvements de biologistes ;
- VU** la décision du 2 janvier 2023 du directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine portant délégation permanente de signature, publiée le 5 janvier 2023 au recueil des actes administratifs n° R75-2023-004 ;

CONSIDERANT les courriers du laboratoire de biologie médicale CERBALLIANCE AQUITAINE NORD en date du 15 septembre 2022, 3 janvier 2023, 9 janvier 2023 et 21 mars 2023 relatifs à plusieurs mouvements de biologistes au sein du laboratoire ;

CONSIDERANT le courriel du Président de la SELAS CERBALLIANCE AQUITAINE NORD, biologiste responsable du laboratoire de biologie médicale, en date du 11 avril 2023, informant l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine de la fermeture du site situé 35 rue d'Armagnac –immeuble E1 – quai 8.2 à BORDEAUX ;

CONSIDERANT le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 15 décembre 2022 actant les agréments de Monsieur Simon BONNIN, Mesdames Valérie DESBOIS PELISSIER, Pascale ETIENNE, Elise CORRADI et Stéphanie PASQUIER en qualité de nouveaux associés internes en exercice de la société ;

CONSIDERANT la carte professionnelle de l'année 2022 concernant Madame Stéphanie MIMOUNI ;

CONSIDERANT le certificat de radiation à l'ordre des pharmaciens, en date du 1^{er} avril 2022 concernant Madame Marie-Laurence PONTACQ ;

CONSIDERANT le certificat de radiation à l'ordre des pharmaciens, en date du 1^{er} avril 2022 concernant Madame Laurence RICHARD ;

CONSIDERANT le certificat de radiation à l'ordre des pharmaciens, en date du 1^{er} avril 2022 concernant Madame Chantal LAURENT ;

CONSIDERANT le certificat de radiation à l'ordre des pharmaciens, en date du 25 août 2022 concernant Madame Anne TAUPIN ;

CONSIDERANT le certificat d'inscription à l'ordre des pharmaciens, en date du 28 octobre 2022 concernant Madame Pascale ETIENNE ;

CONSIDERANT le certificat de radiation à l'ordre des pharmaciens, en date du 10 novembre 2022 concernant Monsieur Philippe MAREL ;

CONSIDERANT le certificat d'inscription à l'ordre des pharmaciens, en date du 17 novembre 2022 concernant Monsieur Simon BONNIN ;

CONSIDERANT l'attestation de l'Ordre national des médecins en date du 15 décembre 2022 concernant Madame Catherine FOURES ;

CONSIDERANT l'attestation de l'Ordre national des médecins en date du 16 décembre 2022 concernant Madame Valérie DESBOIS-PELISSIER ;

CONSIDERANT le certificat d'inscription à l'ordre des pharmaciens, en date du 19 janvier 2023 concernant Madame Elise CORRADI ;

CONSIDERANT l'attestation de l'Ordre national des médecins concernant Monsieur Pierre DAVID ;

CONSIDERANT les contrats d'exercice professionnel libéraux de Madame Elise CORRADI en date du 23 novembre 2022, Madame Valérie DESBOIS PELISSIER en date du 29 septembre 2022 et de Monsieur Simon BONNIN en date du 20 octobre 2022 ;

CONSIDERANT les contrats de travail à durée indéterminée de Madame Pascale ETIENNE en date du 5 décembre 2022 et de Madame Stéphanie MIMOUNI en date du 2 janvier 2023 ;

CONSIDERANT le tableau de répartition des parts sociales et des droits de vote en date du 21 mars 2023 ;

CONSIDERANT les statuts du laboratoire de biologie médicale CERBALLIANCE AQUITAINE NORD en date du 26 avril 2022 ;

CONSIDERANT l'extrait Kbis du greffe du tribunal de commerce de BORDEAUX, en date du 22 mars 2023 du laboratoire de biologie médicale CERBALLIANCE AQUITAINE NORD ;

CONSIDERANT l'extrait Kbis du greffe du tribunal de commerce de MONT-DE-MARSAN, en date du 30 mars 2023 du laboratoire de biologie médicale CERBALLIANCE AQUITAINE NORD ;

CONSIDERANT l'extrait Kbis du greffe du tribunal de commerce de LIBOURNE, en date du 30 mars 2023 du laboratoire de biologie médicale CERBALLIANCE AQUITAINE NORD ;

CONSIDERANT l'extrait Kbis du greffe du tribunal de commerce de SAINTES, en date du 30 mars 2023 du laboratoire de biologie médicale CERBALLIANCE AQUITAINE NORD ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites « CERBALLIANCE AQUITAINE NORD », inscrit au répertoire FINESS sous le numéro 33 002 996 8 en tant qu'entité juridique, dont le siège social est fixé au 75 rue de la Morandière au HAILLAN (33185) est accordée.

Article 2 : Sont enregistrées les opérations suivantes :

- Mouvements de biologistes
- Fermeture d'un site

Article 3 : Les biologistes exerçant au sein du laboratoire multi sites CERBALLIANCE AQUITAINE NORD inscrits au répertoire partagé des professionnels de santé (RPPS) sont désormais les suivants :

A – BIOLOGISTE RESPONSABLE EN EXERCICE :

1. Monsieur Olivier MARQ, Président, biologiste responsable et associé

B - BIOLOGISTES MÉDICAUX, ASSOCIÉS PROFESSIONNELS :

2. Mme Corinne ACCARDI, médecin biologiste, inscrite à l'Ordre des médecins des Landes sous le numéro RPPS 10003849584
3. M. Claude BIHOUR, pharmacien biologiste, salarié, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001552917 ;
4. M. Pascal BONNIN, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001549442 ;
5. M. Simon BONNIN, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10102069761 ;
6. Mme Caroline BOUIN, médecin biologiste, inscrite à l'Ordre des médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10003849154
7. M. Jean-Philippe BROCHET, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001549459 ;
8. M. Jacques BRUNET, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001572592 ;
9. M. Paul CANTET, médecin biologiste, inscrit à l'Ordre des médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10100433886 ;
10. M. Vincent CASTAIGNS, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS10100212827 ;

11. M. Jérôme CHABROL, médecin biologiste, inscrit à l'Ordre des médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10003849964 ;
12. Mme Elise CORRADI, pharmacien biologiste, inscrite à la section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10100008142 ;
13. M. Damien DANGLADE, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10100696300 ;
14. Mme Valérie DARMAILLAC-MARAZANOF, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10015789995 ;
15. M. Richard DELPECH, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001550267 (Cumul emploi retraite) ;
16. M. Jean-François DE PERETTI, médecin biologiste, inscrit à l'Ordre des médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10002815412 ;
17. Mme Valérie DESBOIS PELISSIER, médecin biologiste, inscrite à l'Ordre des médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10004002258 ;
18. M. Franck DOERMANN, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 1001586295 ;
19. M. Paul DUMAS, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001549970 ;
20. Mme Pascale ETIENNE, pharmacien biologiste, salariée, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001586642 ;
21. M. Philippe FAURE, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001525426 ;
22. Mme Inès HAMADI, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10100103190 ;
23. Mme Hélène HAVERLAN, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001550929 ;
24. Mme Joséphine HORNYCH, médecin biologiste, inscrite à l'Ordre des médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10003849915 ;
25. M. Michel KERCKHOVE, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001551406 ;
26. Mme Michèle KERCKHOVE, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001492874 ;
27. M. Olivier LALANDE, pharmacien biologiste, salarié, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001585776 ;
28. M. Nassim LAROUSSE, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10100417822 ;
29. Mme Marie-Angélique LATOURNERIE, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001551174 ;
30. Mme Françoise LE LAN-CLAUS, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001550853 ;

31. M. Erwan LE NAOUR, médecin biologiste, inscrit à l'Ordre des médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10004027594 ;
32. Mme Magali LEON, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10004127675 ;
33. Mme Sophie LESTHELLE, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001588176 ;
34. Mme Laurence MARTIN, médecin biologiste, inscrite à l'Ordre des médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10003849931 ;
35. Mme Sophie MAUTALEN, pharmacien biologiste, salariée inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001578649 ;
36. Mme Stéphanie MIMOUNI, médecin biologiste, inscrite à l'Ordre des médecins sous le numéro RPPS 10002826161 ;
37. Mme Delphine MIQUEL, pharmacien biologiste, salariée inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 100035700016 ;
38. Mme Stéphanie MOREL, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10004374426 ;
39. M. Onnaly MOUSSETAFA, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des Pharmaciens sous le numéro RPPS 10001549715 ;
40. M. Patrick NOURY, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001551612 ;
41. Mme Anne PEDEBOSCQ, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001589455 ;
42. M. Jean-Marie PEREZ, médecin biologiste, inscrit à l'Ordre des médecins des Landes sous le numéro RPPS 10003984688 ;
43. M. Alain RASPAUD, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10002815412 (cumul emploi retraite) ;
44. M. François RECHENMANN, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001551216 ;
45. M. David ROBERT, médecin biologiste, inscrit à l'Ordre des médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10002828787 ;
46. Mme Leïla SAKKA, pharmacien biologiste, inscrite à l'Ordre des médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10100198398 ;
47. M. Serge TERRAL, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001557742 ;
48. M. Hervé WALRYCK, pharmacien biologiste, inscrit à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10004013537 ;
49. Mme Françoise WIBART, médecin biologiste, inscrite à l'Ordre des médecins de la Gironde sous le numéro RPPS 10003854378 ;
50. Mme Sophie ZAFFREYA-FOURMAUX, pharmacien biologiste, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001551398 ;

C – BIOLOGISTE MÉDICALE, NON ASSOCIÉE :

51. Mme Bérengère SEGONNES, pharmacien biologiste, salariée, inscrite à la Section G de l'Ordre des pharmaciens sous le numéro RPPS 10001551026 ;

Article 4 : L'arrêté n° LBM 19/2022 du 16 août 2022 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale exploité par la SELARL « CERBALLIANCE AQUITAINE NORD » 75 rue de la Morandière au HAILLAN (33185) concernant l'ouverture de 3 nouveaux sites, la transformation de la SELARL en SELAS et des mouvements de biologistes est abrogé.

Article 5 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devront faire l'objet dans le délai prévu par voie réglementaire, d'une déclaration auprès de la direction de l'offre de soins de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine et feront l'objet d'une modification du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication à l'égard des tiers, de faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le directeur général de l'Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine ;
- d'un recours hiérarchique devant Monsieur le ministre de la Santé et de la Prévention ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent (ce dernier peut être saisi par requête adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou de manière dématérialisée via l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr)

Article 7 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Le Directeur de l'offre de soins,

Samuel PRATMARTY

Annexe n° 1

Laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE AQUITAINE NORD »

LISTE DES SITES EXPLOITES

50 sites dont un fermé au public

A – ZONE NORD AQUITAINE :

- 1) 27 rue de la Blancherie à ARTIGUES PRES BORDEAUX (33370)
Numéro FINESS : 33 006 475 9
- 2) 7 rue Camille Jullian - angle rue Léon Blum à BASSENS (33530)
Numéro FINESS : 33 004 250 8
- 3) 60 rue Chevalier de la Barre à BEGLES (33130)
Numéro FINESS : 33 004 947 9
- 4) 71 avenue de la Libération à BEGUEY (33410)
Numéro FINESS : 33 004 594 9
- 5) 145 bis avenue de la Côte d'Argent à BIGANOS (33380)
Numéro FINESS : 33 003 057 8
- 6) 118 rue de l'Hôpital à BLAYE (33390)
Numéro FINESS : 33 003 806 8 (*comporte un plateau technique*)
- 7) 114 avenue d'Arès à BORDEAUX (33000)
Numéro FINESS : 33 003 009 9 (*comporte un plateau technique*)
- 8) 14/15 place Pey Berland à BORDEAUX (33000)
Numéro FINESS : 33 003 019 8
- 9) 227 rue Mandron à BORDEAUX (33000)
Numéro FINESS : 33 004 914 9
- 10) 190 cours Saint-Louis à BORDEAUX (33000)
Numéro FINESS 33 004 928 9
- 11) 31 place de la Victoire à BORDEAUX (33000)
Numéro FINESS : 33 004 943 8
- 12) 30 place Gambetta à BORDEAUX (33000)
Numéro FINESS 33 004 773 9
- 13) 61 rue du Professeur Lannelongue à BORDEAUX (33000)
Numéro FINESS : 33 004 599 8
- 14) 57 avenue Thiers à BORDEAUX (33100)
Numéro FINESS : 33 003 820 9
- 15) 113 avenue du Général Leclerc à BORDEAUX-CAUDERAN (33200)
Numéro FINESS 33 004 919 8
- 16) 142 rue Pasteur à BORDEAUX-CAUDERAN (33200)
Numéro FINESS : 33 004 957 8

- 17) 504 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à BORDEAUX-CAUDERAN (33200)
Numéro FINESS : 33 003 194 9
- 18) avenue Maryse Bastié à BRUGES (33520)
Numéro FINESS : 33 003 038 8
- 19) 37 avenue Charles de Gaulle à BRUGES (33520)
Numéro FINESS : 33 004 952 9
- 20) 15 avenue André Vignau Anglade à CARBON-BLANC (33560)
Numéro FINESS : 33 005 174 9
- 21) 159 bis, avenue de Paris à CAVIGNAC (33620)
Numéro FINESS : 33 003 811 8
- 22) 16 avenue du Baron Haussmann à CESTAS (33610)
Numéro FINESS : 33 003 825 8
- 23) 221 cours du Général de Gaulle à GRADIGNAN (33170)
Numéro FINESS : 33 003 066 9
- 24) 2 allée Montaigne à GUJAN-MESTRAS (33470)
Numéro FINESS : 33 003 071 9
- 25) 25 route de Créon à LANGOIRAN (33550)
Numéro FINESS : 33 004 259 9
- 26) 74 cours du Général Leclerc à LANGON (33210)
Numéro FINESS : 33 004 603 8
- 27) 6 chemin de Blasignon à LA REOLE (33190)
Numéro FINESS : 33 003 542 9
- 28) 3C avenue Binghamton à LA TESTE DE BUCH (33260)
Numéro FINESS : 33 006 207 6
- 29) 48 avenue de la Libération à LE BOUSCAT (33110)
Numéro FINESS 33 004 924 8
- 30) 24 rue Emile Zola à LE BOUSCAT (33110)
Numéro FINESS : 33 004 245
- 31) **75 rue de la Morandière à LE HAILLAN (33185)**
Numéro FINESS 33 003 047 9 (Etablissement principal fermé au public)
(plateau technique)
- 32) 10 avenue du Maréchal Galliéni à MERIGNAC (33700)
Numéro FINESS : 33 003 189 9
- 33) 1 avenue du Truc à MERIGNAC (33700)
Numéro FINESS : 33 003 028 9
- 34) centre commercial du Parc Marbotin à MERIGNAC (33700)
Numéro FINESS : 33 004 933 9
- 35) 208 avenue Pasteur à PESSAC (33600)
Numéro FINESS : 33 003 000 8
- 36) 51 avenue du Général Leclerc à PESSAC (33600)
Numéro FINESS : 33 003 076 8

- 37) 29 route des Graves à PORTETS (33640)
Numéro FINESS : 33 004 938 8
- 38) 61 rue Dantagnan à SAINT ANDRE DE CUBZAC (33240)
Numéro FINESS : 33 003 052 9
- 39) 285 rue National – Bâtiment C à SAINT ANDRE DE CUBZAC (33240)
Numéro FINESS : 33 006 208 4
- 40) **6 Place de l'Eglise à SAINT-AUBIN-DE-MEDOC (33160)**
Numéro FINESS : 33 006 474 2
- 41) 212 avenue du Las à SAINT-JEAN-D'ILLAC (33127)
Numéro FINESS : 33 004 778 8
- 42) 48 rue de la Croix blanche à SALLES (33770)
Numéro FINESS : 33 006 209 2
- 43) 64 avenue des Pyrénées à VILLENAVE D'ORNON (33140)
Numéro FINESS : 33 003 199 8
- 44) 42 route de Léognan à VILLENAVE D'ORNON (33140)
Numéro FINESS : 33 003 815 9

B – ZONE SUD AQUITAINE

- 45) 462 avenue Alphonse Daudet à BISCAROSSE (40600)
Numéro FINESS : 40 001 150 8
- 46) 1 avenue Quirinal à MONT DE MARSAN (40000)
Numéro FINESS : 40 001 327 2
- 47) 767 avenue Maréchal Foch à MONT DE MARSAN (40000)
Numéro FINESS : 40 001 328 0
- 48) 35 Place Joseph Pancaut à MONT DE MARSAN (40000)
Numéro FINESS : 40 001 331 4
- 49) 22 avenue Foch à MORCENX (40110)
Numéro FINESS : 40 001 332 2

C – ZONE EX POITOU-CHARENTES :

- 50) 4 bis rue Jacques Beaumont à MONTENDRE (17130)
Numéro FINESS : 17 002 322 0

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2023-04-14-00002

arrete subdeleg ordo secondaire dreal 04 2023 maj
14 04 2023 10 25



**SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion
budgétaire et comptable publique**

Décision

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n°82 n° 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine n° 2016-016 du 5 janvier 2016 portant organisation de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 5 mars 2018 portant nomination de Mme Alice-Anne MÉDARD, Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 15 avril 2019 de la préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfète de la Gironde, portant délégation de signature à Mme Alice-Anne MÉDARD pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes imputées au titre de l'action 6 « plan d'actions gouvernemental pour le marais poitevin » du BOP 162 « interventions territoriales de l'État » ;

VU l'arrêté du 30 janvier 2023 du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Section I : Subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

ARTICLE 1 : subdélégation de signature est donnée à :

– Christian MARIE, Directeur régional délégué,

– Éric SIGALAS, Directeur adjoint,

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire en qualité de RBOP régional délégué, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé pour les programmes énumérés ci-après, ainsi qu'à effet de signer les pièces comptables et documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement :

- 203 : infrastructures et services de transport pour le BOP 203 ALPC ;
- 205 : affaires maritimes pour le BOP 205 SATL ;
- 113 : paysage, eau et biodiversité pour le BOP 113 ALPC ;
- 135 : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat pour le BOP 135 ALPC et pour le BOP 135 RNAQ ;
- 181 : prévention des risques pour le BOP 181 ALPC

Subdélégation de signature est également donnée à Christophe PICOULET, chef de la mission d'appui à la stratégie en région, Annabelle DESIRE, adjointe au chef de la mission d'appui à la stratégie en région, et Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région pour signer les documents relatifs aux subdélégations d'autorisations d'engagement et redistributions de crédits de paiement pour les programmes précités.

ARTICLE 2 : subdélégation de signature est également donnée en tant que référent de BOP à :

- Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe du service aménagement, habitat, paysage et littoral (pour les BOP 135 ALPC et RNAQ)
- Michel DUZELIER, chef du service déplacement, infrastructures, transports (pour le BOP 203 ALPC)
- Pierre-Paul GABRIELLI, chef du service de prévention des risques naturels et hydrauliques (pour le BOP 181 ALPC)
- Fabrice CYTERMANN, chef de service du service patrimoine naturel (pour le BOP 113 ALPC)

à l'effet de signer les actes découlant de la fonction de référent de budget opérationnel de programme (hors décision de subdélégation de crédits).

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée pour l'ensemble des opérations découlant de la fonction de responsable d'Unité Opérationnelle (RUO), selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, à :

- Christian MARIE, Directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP
- Éric SIGALAS, Directeur adjoint pour :
 - le BOP 217 SDT2 : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables.
 - Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
 - les BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
 - Jacques REGAD, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;

- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 362 TECO : Écologie ;
- BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;

- Olivier MASTAIN, Directeur adjoint, pour :
 - le BOP 181 ALPC : prévention des risques ;

aux chefs de services métiers et chefs de mission désignés ci-après :

- Fabrice CYTERMANN pour le BOP 113 ALPC et le BOP 362 TECO,
- Valérie PEREIRA-MARTINEAU pour les BOP 135 ALPC et RNAQ, le BOP 362 TECO et le BOP 380 ALPC,
- Samuel DELCOURT pour le BOP 174 CLIM,
- Pierre-Paul GABRIELLI pour le BOP 181 ALPC,
- Michel DUZELIER pour le BOP 203 ALPC,
- Patrice DELBANCUT pour le BOP 159 CGDD,
- Benoît LOMONT pour le BOP 217 SDT2, le BOP 363 et le BOP 364.

ARTICLE 4 : Subdélégation de signature est également donnée en matière d'ordonnancement secondaire tant en dépenses qu'en recettes, selon l'ensemble des dispositions prévues dans l'arrêté préfectoral susvisé, aux autres agents désignés ci-après :

- Christian MARIE, Directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP.
- Éric SIGALAS, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 216 CPRH-CASR : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
 - BOP 217 SDT2 et SGAC : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;
 - BOP 354 : administration territoriale de l'Etat ;
 - BOP 363 : compétitivité ;
 - BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État.
- Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
 - BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
 - BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité ;
 - BOP 362 TECO : Ecologie ;
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.
- Jacques REGAD, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
 - BOP 135 ALPC (pour les actions 4 et 7 du BOP) : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
 - BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
 - BOP 217 SGAC (pour l'action 6 du BOP) : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
 - BOP 362 TECO : Ecologie
 - BOP 363 : Compétitivité
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires.
- Olivier MASTAIN, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 181 ALPC : prévention des risques ;

- BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
- BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie
- BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité

Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants :

Pour le BOP 113 ALPC

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, chef de service, Bénédicte GUERINEL, adjointe au chef de service
 Alain MOUNIER, chef du département Appui Support Transversalités ;
 Michèle FOURGNAUD et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;
 Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;
 Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ;
 Sophie AUDOUARD et Sophie KERLOC'H, adjointes au chef du département.
 Claire CASTAGNEDE-IRAOLA, cheffe du département eau et ressources minérales ; Hervé TREHEIN, adjoint à la cheffe du département ;
 Julien PELLETANGE, chef du département biodiversité, espèces et connaissance ; Vincent DORDAIN, adjoint au chef du département ;

Direction

Pierre-Emmanuel VOS, Directeur de projet, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR.

Délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)

Romain VACHON, chef de la délégation, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR.
 Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR.

Pour le BOP 113 ALPC action 1

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;
 Christophe BELOT, chef de département aménagement, paysage et littoral ; Bruno LIENARD, adjoint au chef de département aménagement, paysage et littoral ;

Pour les BOP 135 ALPC et RNAQ

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN ; adjointe à la cheffe de service ;
 Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Bruno LIENARD, adjoint au chef de département aménagement, paysage et littoral ;
 Julie DEHEM, adjointe au chef du département habitat ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;
 Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;
 Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

BOP 135 ALPC action 4 et 7

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;
Philippe GARIN, Chef de projet filières – matières biosourcés.

Pour le BOP 159 CGDD

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;
Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ;
Patrice GREGOIRE, chef de projet responsabilisation des acteurs économiques ;
Adeline PAGES, cheffe de projet climat – énergies renouvelables ;
Sylvie FRUGIER, cheffe de projet territoires en transition ;
Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie circulaire - bas carbone ;

Mission Evaluation Environnementale (MEE) :

Pierre QUINET, chef de mission ; Michaële LE SAOUT, adjointe au chef de mission ;
Anthony LE ROUSIC, chef du pôle plans schémas programmes ;
Jamila TKOUB, cheffe du pôle projets ;
Marie-Hélène LAPEYRE-HAMOIR, responsable de gestion administrative ;

Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :

Jérôme STAUB, chef de la mission ; Pascal PRÉVOT, adjoint au chef de la mission

•

Pour le BOP 174 CLIM

Service Environnement Industriel (SEI)

Samuel DELCOURT, chef de service ; Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service,
David SANTI, chef du département énergie ;

Pour le BOP 181 ALPC

Service Environnement Industriel (SEI)

Samuel DELCOURT, chef de service ; Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service ;
Séverine LONVAUD, cheffe du département sécurité industrielle ;
Christophe MARTIN, chef du département risques chroniques ;
David SANTI, chef du département énergie ;

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, chef de service ; Laetitia NICOLAY, adjointe au chef de service ;
Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif,
Mickael BEAUQUIN, assistant comptable,
David FRYDMAN, gestionnaire comptable ;
Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;
Jean HUART, chef du département ouvrages hydrauliques ; Chrystelle FREMAUX, adjointe au chef du département;

Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente Atlantique ; Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe du département ; Yan LACAZE, chef du département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne ; Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département ; Fabrice MICHAUD, chef du pôle maintenance et informatique ; Laurent BEAUFILS et Didier BRETON, techniciens ; Alexandre BRETHON, responsable de pôle hydrométrie Vienne Charente Atlantique ; Pierre BERTRANNE, chef de l'antenne hydrométrie Adour ; Hervé LAVAL, chef de l'antenne hydrométrie Dordogne ; Stéphane RENWEZ, chef de l'antenne hydrométrie Gironde ;

BOP 181- Action 9

Secrétariat général (SG)

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ; Séverine GODIN, cheffe division proximité Bordeaux, Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers

Division ASN Bordeaux

Simon GARNIER, chef de division ; Paul DE GUIBERT, adjoint chef de division

Pour le BOP 203 ALPC

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ; Gilles PINEL, chef du département régulation des transports routiers ; Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département ; Béatrice PANCONI, cheffe du département investissements sur routes nationales Bordeaux, Philippe LANDAIS, chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ; David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ; Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ; Claudine VAILLANT-BUFFIN, Catherine DRASIN, gestionnaires financières ; Séraphine LEHACAUT, Christine TISSIER, chargées de gestion financière ; Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ; Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département ; Gilles LECLERC, chef de l'unité contrôle des transports Sud ; Pierre ESCALE, chef de l'unité contrôle des transports Nord ; Michel GARDERE, Cyril EDMOND, Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Younès DAHI, Claudine DUPONT, Stéphanie CADIOT, Anne-Solène CARON, Stéphane PICARD, Bernard KENKLE, Manon DUPONT, responsables d'opérations ; Aurélie RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations ;

Pour la certification du service fait : Laurent QUERTAN, Florent LOPEZ, Sandra MOCZYGEBA, Lucienne VERGEAU, Léa BOULIERE, Pauline DEMONTREUX, adjoints aux responsables d'opérations, Didier MONNETREAU, Charlène GUILLOTEAU, Sophie ROY, Dominique LABOUREUR : chargé(e)s d'affaires foncières.

Pour le BOP 216 CPRH-CASR

Secrétariat général (SG)

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ; ;
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux, Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique.
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de divisions ;
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Pour les BOP 217 SDT2

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, chef de mission, Annabelle DESIRE, adjointe au chef de mission,
Gaël ALGRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région ;

Secrétariat général (SG)

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ; ;
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux, Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique.
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ;
Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Service Supports Mutualisés (SSM)

Didier CAISEY, chef de service ; Virginie STORA, adjointe au chef de service ;
Hugues COLLIN, chef du département financier et comptable ;
Alexandre MARTIAL, chef du département ressources humaines mutualisées ; Mélanie POUVEREAU, adjointe au chef du département , chacun dans son domaine de compétences.

Véronique PRADET, cheffe de l'unité gestion des accidents et maladie, dans son domaine de compétences et dans la limite de 1 000€ TTC.

Pour le BOP 217 SGAC

Mission Transition Ecologique (MTE) pour le partenariat associatif

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;
Philippe GARIN, chef de projet filières – matières biosourcés ;
Patrice GREGOIRE chef de projet acteurs économiques ;
Adeline PAGES, cheffe de projet climat – énergies renouvelables ;
Sylvie FRUGIER, cheffe de projet territoires en transition ; Sophie TERRIEUX, cheffe de projet économie

circulaire - bas carbone ;

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, chef de mission, Annabelle DESIRE, adjointe au chef de la mission, Gaël AL-GRANTI, responsable du pôle pilotage des moyens en région ;

Secrétariat général (SG)

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ; ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux, Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;

Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique.

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ;

Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Pour le BOP 354

Secrétariat général (SG)

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ;

Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;

Dolores TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;

Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;

Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Marie-Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ;

Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget

•

Pour le BOP 362 TECO

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, chef de service, Bénédicte GUERINEL, adjointe au chef de service,

Alain MOUNIER, chef du département Appui Support Transversalités ;

Michèle FOURGNAUD, chargée de gestion comptable et Frédéric CHARLOT, chargés de gestion comptable ;

Patricia HENEAU, chargée de gestion budgétaire ;

Alain VÉROT, chef du département biodiversité continuité espaces naturels ;

Sophie KERLOC'H et Sophie AUDOUARD, adjointes au chef du département ;

Claire CASTAGNEDE-IRAOLA, cheffe du département eau et ressources minérales ; Hervé TREHEIN, adjoint à la cheffe du département ;

Julien PELLETANGE, chef du département biodiversité, espèces et connaissance ; Vincent DORDAIN, adjoint au chef du département ;

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission ;

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-Paul GABRIELLI, chef de service ; Laeticia NICOLAY, adjointe au chef de service ;
Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif,
Mickael BEAUQUIN, assistant comptable ;
Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;
Jean HUART, chef du département ouvrages hydrauliques ;

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;
Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Bruno LIENARD, adjoint au chef du département ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, chargée de mission,
Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;
Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

Pour le BOP 363**Secrétariat général (SG)**

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division ;
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Marie-Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget
Dolores TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ;
Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique

Mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 380**Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :**

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;
Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Bruno LIENARD, adjoint au chef du département ;
Julie DEHEM, adjointe au chef du département habitat ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;
David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Philippe DUPORT, chargé de mission animation pilotage budgétaire ;
Séraphine LEHACAUT et Christine TISSIER, chargées de gestion financière ;

Pour le BOP 723

Secrétariat général (SG)

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Benoît COGNAC, adjoint au chef du département ;

Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux ; Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux ;

Dolores TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ; Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique ;

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Marie-Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division de proximité Limoges ; Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.

Section II : subdélégation de signature en matière de traitements et salaires, notamment les documents de liaison avec le comptable assignataire :

ARTICLE 5 : Délégation est donnée à Didier CAISEY, chef du service supports mutualisés ; Alexandre MARTIAL chef du département ressources humaines mutualisées ; Mélanie POUVEREAU, adjointe au chef du département ressources humaines mutualisées ; Dorothee MONCHAUX, cheffe d'unité gestion administrative et paie Bordeaux ; Vanessa MAUDUIT, cheffe d'unité gestion administrative et paie DREAL/DIRA/DIRM
Cyrille MEROT, chef d'unité gestion administrative-paie-retraite DDI ;
Hélène PAULIAT, cheffe d'unité gestion administrative-paie-retraite DIRCO ;

Section III : subdélégation de signature en matière de validation des actes dans l'application CHORUS DT

ARTICLE 6 : Délégation de signature est donnée pour valider dans l'outil CHORUS DT les actes d'ordonnancement secondaire, pris pour le compte de la DREAL Nouvelle-Aquitaine, aux agents identifiés ci-dessous et conformément au profil défini pour chacun d'entre eux.

Profil service gestionnaire :

Direction : Maria-Line RICHER, Nina ALOUANE-REGNIER

Mission de soutien à la direction : Marie-Isabelle KURZAWINSKI, Maria-Line RICHER, Charlotte GUICHARD, Nina ALOUANE-REGNIER

DZDS : Jocelyne TONDA

MEE : Dany FURT, Cindy RENAUDIN

MTE : Caroline BECHADE, Brigitte ROYER

SEI : Michelle GONZALES, Nadine HERISSON-MUTEL, Hadidja ZOUBERT, Vanessa ROCA, Pascale DELOMENIE

MASR : Christelle SALDIAS, Maria-Line RICHER

SG : Christelle ANDRIEUX, Séverine GODIN, Elodie JUTEAU, Martine PONCIN, Christine SABATHIE, Dolores TONNET, Sylvie GUILLOTIN, Laetitia MARCHADOUR

SSM : Virginie BEALAS, Liberate NAHIMANA, Corinne NOGUEIRA

SDIT : Natacha KALBFUSS, Séverine MARTINET, Sébastien PUYGRENIER, Maryline BALASTEGUI, Stéphanie BORDERON, Sabine GUILLOT DE SUDUIRAUT,
SAHPL : Sylvie DUHAMEL, Vanessa ROCA
SPN : Jean-Philippe ARNAULT, Sylvie FIRMIN, Virginie PAIN
SRNH : Mickaël BEAUQUIN, Vanessa BOUTIER, Nathalie MERCIER, David FRYDMAN
Ubd 16-86 : Gisèle CASTILLE, Sandra DIVERD, Patricia LIBERT,
Ubd 17-79 : Coralie LEVY
UD24-47 : Laetitia DARNIS, Marc LE DENMAT, Marie-Christine de MAILLARD, Florence RODRIGUES
UD 33 : Véronique BEGOT, Martine LOPEZ, Laurence FAUCHE
UD 40-64 : Corinne DUBEGUIER, Laurence PAPP, Stéphanie PORTELLI
GRUD : Marie-Catherine DAUMARD, Sylvie SIGNARBIEUX
ASN : Simon GARNIER, Paul DE GUIBERT, Martine KUNTZ, Fabienne MILLAUD, Pierre RIBERA, Frédérique TEYSSIERES
MIGT : Nathalie PLANA
TEDET : Philippe ROUBIEU, Olivier HAMEURY, Christophe LUC, Pascal DUCHATEAU

Profil gestionnaire de factures : Dolores TONNET, Martine PONCIN, Christelle ANDRIEUX, Christine SABATHIE, Elodie JUTEAU.

Profil gestionnaire valideur : Christelle ANDRIEUX, Dolores TONNET, Martine PONCIN, Christine SABATHIE, Elodie JUTEAU, Simon GARNIER, Paul DE GUIBERT.

Section IV : Subdélégation de signature en matière de validation des dépenses réalisées avec une carte achat

ARTICLE 7 : Délégation de signature est donnée pour valider les opérations réalisées avec une carte achat imputées sur les BOP 113, 159, 181, 203, 207, 217, 354, à Myriam SAPPEY, Christine SABATHIE, Bernard FOURNET, Benoît COGNAC, Séverine GODIN, Martine PONCIN, Dolorès TONNET, Christelle ANDRIEUX.

ARTICLE 8 : sont exclus de la présente délégation :

- les décisions motivées de ne pas se conformer à l'avis préalable défavorable du contrôleur budgétaire en région en matière d'engagement des dépenses,
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire.
- pour les crédits du BOP 162, les arrêtés attributifs de subvention et les conventions de titre VI dont le montant est supérieur à 50 000 € hors taxes, ainsi que les lettres de notification correspondantes.
- pour les crédits des autres BOP les conventions de financement et actes d'attribution de subvention supérieurs à 150 000 € quel qu'en soit le bénéficiaire.

ARTICLE 9 : La présente subdélégation sera transmise à la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine, à la Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et aux comptables assignataires : Direction régionale des finances publiques Nouvelle-Aquitaine et direction départementale des finances publiques de la Haute-Vienne.

ARTICLE 10 : La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire en date du 3 mars 2023.

ARTICLE 11 : La présente décision est exécutoire au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Poitiers, le 14 avril 2023

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine



Alice-Anne MÉDARD

DREAL Nouvelle Aquitaine

R75-2023-04-14-00001

arrete subdeleg signature dreal administration
generale 04 2023



SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

en matière d'administration générale et de représentation du pouvoir adjudicateur

Décision de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

VU le code de l'environnement, le code de l'urbanisme, le code des transports, le code de la route, le code de la sécurité intérieure, le code de la commande publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;

VU le décret n° 2013-1041 du 20 novembre 2013, autorisant le ministre chargé du développement durable à déléguer certains de ses pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT en qualité de préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'État au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté du 5 mars 2018 portant nomination de Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Nouvelle-Aquitaine ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion d'agents placés sous son autorité ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière de gestion des membres du corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU l'arrêté du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde, du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière

d'administration générale à Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

Section I – Administration générale

ARTICLE 1 : En cas d'absence de Mme Alice-Anne MÉDARD, directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Nouvelle-Aquitaine, la délégation de signature qui lui a été conférée sera exercée par M. Christian MARIE, directeur délégué, à l'exception des actes relatifs à sa situation personnelle.

Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature permanente est également donnée aux directeurs adjoints et directrice adjointe ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après, à :

- Isabelle LASMOLES : codes A1, A52, B, C, D
- Jacques REGAD : codes A1, A52, E, G1, G3, G4, I
- Olivier MASTAIN : A1, A52, F, G2
- Éric SIGALAS: codes A, H

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un des adjoints, chacun des autres adjoints pourra signer dans le domaine de délégation de l'adjoint absent ou empêché.

ARTICLE 2 : Dans le cadre de leurs attributions respectives et par référence à l'annexe 1 ci-jointe, une subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après mentionnés pour les courriers de service et pour les décisions qui leur sont associées comme ci-après :

Pour la mission de soutien à la direction (MSD)

Nathalie LOOTVOET, cheffe de mission : code A1
Brice GALERA, adjoint à la cheffet de mission : code A1

Pour la délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)

Romain VACHON, chef de la délégation : codes A1, A52
Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation : codes A1 et A52

Pour la mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, chef de mission : codes A1, A26 à A42, A52
Annabelle DESIRE, adjointe au chef de mission : codes A1, A26 à A42, A52

Pôle service social régional

Valérie KOUASSI, conseillère de service social du travail : code A1

Pôle Pilotage des moyens en région

Gaël ALGRANTI, responsable de pôle : code A1

Pôle appui aux services et développement des compétences

Audrey GUILMART-DELACOSTE, responsable de pôle: code A1

Pôle pilotage des ressources humaines ZGE

Laurence AUCHER, responsable de pôle : codes A1, A26 à A42,

Pour la mission Transition Ecologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission: codes A1, A52, D1 à D5

Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission : Codes A1, A52, D1 à D5,

Projet climat – énergies renouvelables

Adeline PAGES, cheffe de projet : code A1

Projet acteurs économiques

Patrice GREGOIRE, chef de projet: code A1

Projet filières – matériaux biosourcés

M. Philippe GARIN, chef de projet : code A1

Projet territoires en transition

Sylvie FRUGIER cheffe de projet : code A1

Projet économie circulaire - bas carbone

Sophie TERRIEUX, cheffe de projet : code A1

Pour la mission connaissance et analyse des territoires (MCAT)

Jérôme STAUB, chef de mission : codes A1, A52

Pascal PREVOT, adjoint au chef de mission : codes A1, A52

Pour la Mission Evaluation Environnementale (MEE)

Pierre QUINET, chef de mission : codes A1, A52, I2

Michaële LE SAOUT, adjointe au chef de mission : codes A1, A52, I2

Pôle plans schémas programme

Anthony LE ROUSIC, chef du pôle : codes A1, I2

Pôle projets

Jamila TKOUB, cheffe du pôle : codes A1, I2

Pour le Service Supports Mutualisés (SSM)

Didier CAISEY , chef de service : codes A1, A29 à A42, A52

Virginie STORA, adjointe au chef de service : codes A1, A29 à A42, A52

Département technique informatique et logistique

Marie BASTIAT, cheffe du département : A1, A50

Cédric MECHEKHAR, adjoint à la cheffe du département : A1, A50

Unités logistiques :

Stéphane DAUDE, chef de l'unité logistique Bordeaux : code A1, A50

Eric PEYRONNET, chef de l'unité logistique Limoges : code A1, A50

Franck BERNERON, chef de l'unité logistique Poitiers : code A1, A50

Unités Informatiques :

Frédéric ROUCOUL, chef de l'unité informatique de Bordeaux : code A1

Pascal LAUSSAT, chef de l'unité informatique de Poitiers : code A1

Freddy LARIVIERE, chef de l'unité informatique de Limoges : code A1

Département financier et comptable

Hugues COLLIN, chef du département : code A1

Laurent CHARLES, adjoint au chef du département : code A1

Marie-Gaëlle SAEZ, responsable de la mission qualité comptable : code A1

CPCM Limoges :

Laurent CHARLES, responsable du CPCM ; code A1

Nicole GOURCEROL, adjointe au responsable CPCM : code A1

Amandine DOFUNDO, responsable de l'unité marchés complexes et DIRCO : code A1

Delphine PHALIPPOUT, appui responsable unité comptable DRAAF-DDI : code A1

CPCM Bordeaux :

Isabelle PORCHERON, responsable du CPCM : code A1

Enguerrand POUPINEAU, responsable de l'unité comptable 1 :code A1

Deborah FONTANIER, responsable de l'unité comptable 3 : code A1

CPCM Poitiers :

Anne-Marie VITA-BEAUFILS, responsable du CPCM ;

Sylvie MARTIN, responsable de l'unité comptable DREAL : code A1

Département Ressources Humaines Mutualisées

Alexandre MARTIAL chef du département : codes A1, A29 à A42

Mélanie POUVEREAU, adjointe au chef du département : codes A1, A29 à A42

Unités GA-Paie-Retraite Limoges

Cyrille MEROT, chef d'unité : codes A1, A29 à A42

Hélène PAULIAT, cheffe d'unité : codes A1, A29 à A42

Unités GA-Paie Bordeaux

Dorothee MONCHAUX, cheffe d'unité : codes A1, A29 à A42

Vanessa MAUDUIT, cheffe d'unité : codes A1, A29 à A42

Unité retraite Bordeaux

Jean-Claude MONGE, chef d'unité : code A1, A29 à A42

Unité gestion accidents et maladie Bordeaux

Véronique PRADET, cheffe d'unité : code A1

Pour le Secrétariat Général (SG)

Benoît LOMONT, Secrétaire général : codes A1 à A27, A41, A43 bis et A44 à A54, D6, H

Laurent BORDE, Secrétaire général délégué : codes A1 à A27, A41, A43 bis et A44 à A54, D6, H

Aurélie DRAPIER, cheffe de la mission pilotage du secrétariat général : code A1

Nathalie POEY, cheffe du pôle Conditions de travail: code A1

Département affaires juridiques et commande publique

Aude BLANCHARD, cheffe du département : code A1

Agnès BESSIERES, adjointe à la cheffe du département : code A1

Françoise RIVAS, cheffe de la division affaires juridiques et commande publique de Poitiers : code A1

Département ressources humaines

Sylvie BARRIERE-GRIAS, cheffe du département : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54, D6

Stéphane VERRON, adjoint à la cheffe du département et chargé du dialogue social : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54, D6

À Poitiers

Karine LARUELLE, cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers : codes A1 à A27, A41 et A44 à A52

Isabelle LAURIN, adjointe à la cheffe de division gestion des ressources humaines de Poitiers : codes A1 à A27, A41 et A44 à A52

À Limoges

Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54

Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division de proximité de Limoges : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54

Orla AUXEMERY, cheffe de la division formation recrutement : code A1, A53, A54

À Bordeaux

Séverine GODIN, cheffe de division de proximité de Bordeaux : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54

Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité de Bordeaux : codes A1 à A27, A41 et A44 à A54

Département moyens et gestion financière

Bernard FOURNET, chef du département : codes A1, A46 à A52

Benoît COGNAC, adjoint au chef du département : codes A1, A46 à A52

Dolorès TONNET, cheffe de division moyens matériels et financiers : codes A1, A46 à A52

Pour le Service Environnement Industriel (SEI)

Samuel DELCOURT, chef de service : codes A1, A45, A52, E1

Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service : codes A1, A45, A52, E1

Département Sécurité industrielle

Séverine LONVAUD, cheffe du département : code A1

Division risques accidentels

Cédric MONTASSIER, chef de division : code A1

Division équipements sous pression

Eric MOULARD, chef de division : code A1

Division canalisations

Annick DE MENORVAL, cheffe de division et coordonnatrice du pôle Canalisations : code A1

Département risques chroniques

Christophe MARTIN, chef du département : code A1

Céline FANZY, adjointe au chef du département : code A1

Jacques GERMAIN, chargé de mission Carrières : code A1

Département énergie sol et sous-sol

David SANTI, chef du département : codes A1, E1

•

Division mines et après-mines

Monique ALLAUX, adjointe au chef du département et cheffe de la division : codes A1, E1

Division mines et après-mines uranium

Christophe SIMBELIE, chef de la division : codes A1,

Division énergie

Julien MORIN, chef de la division : codes A1, E1

Pôle pilotage, réglementation et véhicules

Fabrice HERVE, chef de pôle : code D

Stéphanie HUGON, coordinatrice régionale véhicules : code D

Pour le Service Déplacements, Infrastructures, Transports (SDIT)

Michel DUZELIER, chef de service : codes A1, A52, B, C, D

Fabien COUPE, adjoint au chef de service : codes A1, A52, B, C, D

Département administratif et financier

David ZANARDELLI, chef du département : code A1

Lydie LABBE, adjointe au chef de département : code A1

Département investissements sur routes nationales – Site de Bordeaux

Béatrice PANCONI, chef du département : codes A1, C2, D1, D2, D4, D5

Cyril EDMOND, Michel GARDERE, Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, responsables d'opérations : code A1, C2

Département investissements sur routes nationales – Site de Poitiers

Philippe LANDAIS, chef du département : codes A1, C2, D1, D2, D4, D5

Aurélien RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations : code A1, C2, D2, D5

Claudine DUPONT, Stéphanie CADIOT, Anne-Solène CARON, Younès DAHI, Stéphane PICARD, Bernard KENKLE, Manon DUPONT, responsables d'opérations : code A1, C2

Département mobilité et infrastructures ferroviaires

Stéphane MORANCAIS, chef du département : codes A1, D1, D2, D4, D5

Fabienne BOGIATTO, adjointe au chef du département : codes A1, D1, D2, D4, D5

Département régulation des transports routiers

Gilles PINEL, chef du département : codes A1, B, D

Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département : codes A1, B, D

Unité registre des transports Sud

Christelle DUFRECHE, cheffe de l'unité Registre des transports Sud : codes A1, B, D2, D4, D5

Dominique PHARISIEN, adjointe à la cheffe de l'unité Registre des transports Sud : codes A1, B, D2, D4, D5

Unité contrôle des transports Sud

Gilles LECLERC, chef de l'unité contrôle des transports Sud : codes A1, B

Vincent DUMEAU, responsable du secteur Gironde – contrôle des transports terrestres : code A1, B14

Joëlle BROUCA, responsable du secteur sud – contrôle des transports terrestres (64 – 40) : codes A1, B14

Jacqueline OUVRIE, adjointe au responsable du secteur sud – contrôle des transports terrestres : code A1, B14

Stéphane ALEX, responsable du secteur est (24-47) – contrôle des transports terrestres : code A1, B14

Unité registre des transports Nord

Jacques BRUNIE, chef de l'unité registre des transports Nord : codes A1, B, D2, D4, D5

James ROBINEAU-FAZILLEAU, adjoint au chef de l'unité registre des transports – Nord : codes A1, B, D2, D4, D5

Unité contrôle des transports Nord

Pierre ESCALE, chef de l'unité contrôle des transports Nord : codes A1, B

Chantal DEBIAIS, responsable du secteur Charente du contrôle des transports terrestres (Nersac) : codes A1, B14

Khaled LEFTI, responsable du secteur Deux-Sèvres du contrôle des transports terrestres (Niort) : codes A1, B14

Jean-Luc SOIRAT, chef du secteur de Limoges – contrôle des transports terrestres : codes A1, B14

Arnaud GUETRE, adjoint au chef du secteur de Limoges : codes A1, B14

Willy DE PETRIS, responsable du secteur Charente-Maritime du contrôle des transports terrestres (Périgny) : codes A1, B14

Valéry PERRIN, responsable du secteur Vienne du contrôle des transports terrestres (Poitiers) : codes A1, B14

Pour le Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service : codes A1, A52, D1 à D5

Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service : codes A1, A52, D1 à D5

Département aménagement, paysage et littoral

Christophe BELOT, chef du département : codes A1, D1 à D5

Bruno LIENARD, adjoint au chef de département : codes A1, D1 à D5

Département Habitat

Julie DEHEM, adjointe au chef du département : codes A1, D1 à D5

Bénédicte CHAUTARD, cheffe de pôle parc privé et politique du logement : codes A1, D1 à D5

Jérôme LESUEUR, chef du pôle parc public et politiques sociales du logement : codes A1, D1 à D5

Pour le Service Patrimoine Naturel (SPN)

Fabrice CYTERMANN, chef de service : codes A1, A52, G1, G3, G4

Bénédicte GUERINEL, adjointe au chef de service : codes A1, A52, G1, G3, G4

Département appui support et transversalités

Alain MOUNIER : codes A1, G1, G3, G4

Département Biodiversité, Continuités et espaces naturels

Alain VEROT, chef du département : codes A1, G1, G3, G4

Sophie AUDOUARD et Sophie KERLOC'H, adjointes au chef du département : codes A1, G1, G3, G4

Département Biodiversité, espèces et connaissance

Julien PELLETANGE, chef du département : codes A1, G1, G3, G4

Vincent DORDAIN, adjoint au chef du département : codes A1, G1, G3, G4

Département eau et ressources minérales

Claire CASTAGNEDE-IRAOLA, cheffe du département : codes A1, G1, G3, G4

Hervé TREHEIN, adjoint à la cheffe du département : codes A1, G1, G3, G4

Pour le Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)
--

Pierre-Paul GABRIELLI, chef de service : codes A1, A45, A52, F, G2

Laetitia NICOLAY, ajointe au chef de service : codes A1, A45, A52, F, G2

Corinne MOUADDINE, cheffe du bureau administratif – chargée de mission budgétaire : codes A1 , A52

Département risques naturels

Agnès CHEVALIER, cheffe du département : code A1, A52, G2

Département ouvrages hydrauliques

Jean HUART, chef du département : codes A1, A52, F, G2

Chrystelle FREMAUX, adjointe au chef du département : codes A1, A52, F, G2

Division de Limoges

Xavier ABBADIE, Marion CENTOFANTI, Xavier DUCREUX, Cyril PETITPAS, Arnaud PAYET, Gisèle PALADINI, Emilien MARTHON, inspecteur(trice)s de la sécurité des ouvrages hydrauliques :code F

Division de Bordeaux

Valérie FLOUR, Emmanuel CREISSELS, Isabelle REUILLE, Brice TAUDIN, Laurent CANTEGRIT, Adrien ANINAT, Samuel GOYARD, inspecteur(trice)s de la sécurité des ouvrages hydrauliques : codes F, G2

Département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne

Yan LACAZE, chef du département : codes A1, A52, G2

Sylvain CHESNEAU, adjoint au chef du département : codes A1, A52, G2

Division prévision des crues

Vincent DOURDET , Sanda GENIN, Dominique OLLIVIER, Romane PERRIN, Quentin BLEIRAD, chef(fe)s de projets : code G2

Elisabeth RENWEZ, Laurent DIEVAL, François PERON, Judith BARES-MENCIA, Alexandre DANNE-CALLEGARI, chargé(e)s de projets : code G2

Division hydrométrie

Pierre BERTRANNE, Stéphane RENWEZ, Hervé LAVAL, chefs d'antenne : codes A1, A52

Département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente

Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département : codes A1, A52, G2

Pascal VILLENAVE, adjoint à la cheffe du département : codes A1, A52, G2

Pôle maintenance et informatique

Fabrice MICHAUD, chef du pôle maintenance et informatique : codes A1, A52, G2

Kevin BECK, Eric PELHATE, référents informatique et qualité du DHPC VCA : code G2

Pôle prévision des crues

Christophe ASTIER, ingénieur chef de projets en prévision des crues et des inondations : code G2

Eric BLANCHETON, Vincent DOSDA, Régis CHABOT, Christophe ASTIER, prévisionnistes des crues : code G2

Pôle hydrométrie

Alexandre BRETHERON, responsable du pôle hydrométrie : codes A1, A52, G2,

Moustapha N'DIAYE, Bertrand AMILIEN, Christophe BOURGUIGNON, Arthur ANFRAY, Mickaël COURREGES, prévisionnistes des crues : code G2

Autres agents de la DREAL participant à la prévision des crues : Mickaël BEAUQUIN (SRNH), Nathalie MERCIER (SRNH), Catherine ALLAIN (SRNH), Bernard HERY (SRNH) : code G2

Pour les unités départementales

Pour le département de la Gironde

Olivier PAIRAULT, chef de l'unité départementale : codes A1, A52

Peggy HARLE, adjointe au chef de l'unité départementale et cheffe de la cellule risques accidentels : codes A1, A52

Yolande PEGUIN, responsable de la cellule carrière déchets : code A1

Nicolas SANCHEZ, responsable de la cellule risques chroniques : code A1

Jean-Christophe COURSEAU, responsable de la cellule véhicules : code A1

Stéphane DORE, Sabrina MOUFFLE, Thomas BERGANTZ, technicien(ne)scellule véhicules : code A1

Pour les départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne

Sébastien MOUNIER, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Christian REUTENAUER, adjoint au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Pour les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques

Georges DERVEAUX, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Nordine AITALI, Xavier VIAMONTE, adjoints au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Pour les départements de la Charente et de la Vienne,

Jean-François MORAS, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Marc VIEL, adjoint au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Nicolas BLANCHET, responsable de la cellule véhicules Charente-Vienne : code A1

Loïc STEPHANT, responsable de la cellule environnement RTCD : code A1

Eric LOISEL, responsable de la subdivision environnement EI16 : code A1

Pierre BUSSON, responsable de la subdivision environnement Vienne : code A1

Stéphane FAUVAUD, responsable de la subdivision environnement CDE 16 : code A1

Pour les départements des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime :

Charles-Henri TAVEL, chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52

Jean-Philippe GIONTA, adjoint au chef de l'unité bi-départementale : codes A1, A52,

Pour les départements de la Haute-Vienne, de la Corrèze et de la Creuse

Benoît ROUGET, responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : codes A1, A52

Anne PERREAU, adjointe au responsable du groupe de subdivisions Haute-Vienne, Corrèze et Creuse : codes A1, A52

Section II – Représentation du pouvoir adjudicateur

Restent soumis au visa d'Alice-Anne MÉDARD, de Christian MARIE, d'Isabelle LASMOLES, de Jacques REGAD, d'Olivier MASTAIN ou d'Éric SIGALAS tous les actes qui demeurent réservés à la signature du préfet par l'arrêté du 30 janvier 2023 susvisé.

ARTICLE 3 : Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-dessous, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à l'effet de signer les marchés et les accords-cadre de fournitures, services et travaux, ainsi que les actes et pièces relatifs à leur attribution, leur passation et leur exécution, à l'exception :

- de la décision d'attribution et de la signature des marchés publics de travaux, fournitures et services, dont le montant est supérieur aux seuils européens applicables aux procédures formalisées ;
- des avenants ou des modifications du marché initial autorisées par les textes en vigueur au moment de sa passation, qui, cumulés avec le montant initial du marché, conduisent à dépasser les seuils européens applicables aux procédures formalisées ;
- des décisions d'affermissement, les avenants ayant une incidence financière (quels qu'en soient le montant et l'incidence) et toutes les modifications du marché initial autorisées par les textes en vigueur au moment de sa passation .

- Christian MARIE, Directeur régional délégué, pour l'ensemble des BOP, y compris le BOP 205 SATL : affaires maritimes
- Éric SIGALAS, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci-après :
 - BOP 216 CPRH-CASR : conduite et pilotage des politiques de l'intérieur ;
 - BOP 217 SDT2 et SGAC : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables ;
 - BOP 354 : administration territoriale de l'Etat ;
 - BOP 363 : compétitivité ;
 - BOP 723 : opérations immobilières déconcentrées et entretiens des bâtiments de l'État.
- Isabelle LASMOLES, Directrice adjointe, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 203 ALPC : infrastructures et service de transport ;
 - BOP 135 ALPC et RNAQ : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, économie sociale et solidaire, information géographique et météorologie ;
 - BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité ;
 - BOP 362 TECO : Ecologie ;
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires
- Jacques REGAD, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 113 ALPC : paysage, eau et biodiversité ;
 - BOP 135 ALPC (pour les actions 4 et 7 du BOP) : urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie ;
 - BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
 - BOP 217 SGAC (pour l'action 6 du BOP) : conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables
 - BOP 362 TECO : Ecologie
 - BOP 363 : Compétitivité
 - BOP 380 ALPC : fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ;
- Olivier MASTAIN, Directeur adjoint, pour les BOP énumérés ci après,
 - BOP 181 ALPC : prévention des risques ;
 - BOP 174 CLIM : énergie, climat, après-mines ;
 - BOP 159 CGDD : expertise, information géographique et météorologie
 - BOP 113 ALPC (pour l'action 1 du BOP) : Sites, paysages, publicité

Cette subdélégation est accordée également aux agents suivants :

Pour le BOP 113 ALPC

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, chef de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe au chef de service ;
Alain MOUNIER, chef du département appui support et transversalités

Direction

Pierre-Emmanuel VOS, directeur de projet, pour les actes liés à la mise en œuvre du plan POLMAR

Délégation zonale de défense et de sécurité (DZDS)

Romain VACHON, chef de la délégation, Sylvain LABORDE, adjoint au chef de la délégation

- Pour le BOP 113 ALPC action 1

Service Habitat, Paysage et Territoires Durables (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service, Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Christophe BELOT, chef du département aménagement, paysage et littoral ; Bruno LIENARD, adjoint au chef du département aménagement, paysage et littoral

Pour les BOP 135 ALPC et RNAQ

Service Habitat, Paysage et Territoires Durables (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de service ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef de service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

Pour le BOP 135 ALPC actions 4 et 7

Mission transition Écologique (MTE) :

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 159 CGDD

Mission transition Ecologique (MTE) :

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Mission Evaluation Environnementale (MEE) :

Pierre QUINET, Chef de mission ; Michaële LE SAOUT, adjointe au chef de mission

Mission connaissance et analyse des territoires (MICAT) :

Jérôme STAUB, chef de la mission

Pascal PREVOT, adjoint au chef de mission

Pour le BOP 174 CLIM

Service Environnement Industriel (SEI) :

Samuel DELCOURT, chef de service ; Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service

Pour le BOP 181 ALPC

Service Environnement Industriel (SEI) :

Samuel DELCOURT, chef de service ; Hervé PAWLACZYK, adjoint au chef de service

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-PAUL GABRIELLI, chef de service ; Laetitia NICOLAY, adjointe au chef de service ; Corinne MOUADDINE, responsable du bureau administratif ;

Agnès CHEVALIER, cheffe du département risques naturels ;

Jean HUART, chef du département ouvrages hydrauliques ;

Isabelle LEVAVASSEUR, cheffe du département hydrométrie et prévision des crues Vienne Charente ;

Yan LACAZE, chef du département hydrométrie et prévision des crues Gironde Adour Dordogne ;

Pour le BOP 181 action 9

Secrétariat général (SG)

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;

Séverine GODIN, cheffe de division de proximité Bordeaux, Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Division ASN Bordeaux

Simon GARNIER, chef de division ; Paul DE GUIBERT, adjoint au chef de division

Pour le BOP 203 ALPC

Service Déplacements Infrastructures et Transports (SDIT)

Michel DUZELIER, chef de service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

Gilles PINEL, chef du département régulation des transports routiers ;

Béatrice PANCONI, cheffe du département investissements sur routes nationales Bordeaux ; Philippe

LANDAIS, chef du département investissements sur routes nationales Poitiers ;

David ZANARDELLI, chef du département administratif et financier ; Lydie LABBE, adjointe au chef du département ;

Stéphane MORANÇAIS, chef du département mobilité et infrastructures ferroviaires ;

Véronique MIGUEL, adjointe au chef du département régulation des transports routiers ; Gilles

LECLERC, chef de l'unité contrôle des transports Sud ; Pierre ESCALE, chef de l'unité contrôle des transports Nord ;

Dans la limite de 25 000 € H.T : Claudine DUPONT ; , Stéphanie CADIOT, Anne-Solene CARON, Stéphane PICARD, Bernard KENKLE, Michel GARDERE, Cyril EDMOND, Christine CERVERA-NERIN, Aurore BASCOUERT, Younès DAHI, Manon DUPONT, responsables d'opérations ;

Aurélien RENOUST, cheffe de l'unité foncier et compensations ;

Pour le BOP 216 CPRH-CASR

Secrétariat général (SG) :

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ; Benoît COGNAC, adjoint au chef du département moyens et gestion financière
Séverine GODIN, cheffe de division de proximité Bordeaux, Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Pour le BOP 217 SDT2

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, chef de Mission ; Annabelle DESIRE, adjointe au chef de mission

Secrétariat général (SG) :

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ; Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière ;
Benoît COGNAC, adjoint au chef du département moyens et gestion financière
Séverine GODIN, cheffe de division de proximité Bordeaux, Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux

Service Supports Mutualisés (SSM) :

Didier CAISEY, chef de service; Virginie STORA, adjointe au chef de service

Pour le BOP 217 SGAC

Mission transition Écologique (MTE) :

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Mission d'Appui à la Stratégie en Région (MASR)

Christophe PICOULET, chef de Mission ; Annabelle DESIRE, adjointe au chef de mission

Secrétariat général (SG)

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué ;
Bernard FOURNET, chef du département moyens et gestion financière, Benoît COGNAC, adjoint au chef de département ;
Séverine GODIN, cheffe de la division de proximité Bordeaux, Martine PONCIN, adjointe à la cheffe de division de proximité Bordeaux
Myriam SAPPEY, cheffe de la division de proximité Limoges et conseillère promotion et égalité professionnelle ; Christine SABATHIE, adjointe à la cheffe de division de proximité Limoges ;

Christelle ANDRIEUX, chargée de l'exécution et du suivi du budget.
Dolorès TONNET, cheffe de la division moyens matériels et financiers ;
Stéphane FAYAN, gestionnaire pilotage budgétaire et financier ; Elodie JUTEAU, gestionnaire budget et logistique.

Pour le BOP 362 TECO

Service Patrimoine Naturel (SPN) :

Fabrice CYTERMANN, chef de service ; Bénédicte GUERINEL, adjointe au chef de service ; Alain MOU-
NIER, chef du département appui support et transversalités

Mission Transition Écologique (MTE)

Patrice DELBANCUT, chef de mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission

Service Risques Naturels et Hydrauliques (SRNH)

Pierre-PAUL GABRIELLI, chef de service ; Laetitia NICOLAY, adjointe au chef de service

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL)

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de
service ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service ;

Pour le BOP 363

Secrétariat général (SG) :

Benoît LOMONT, Secrétaire général ; Laurent BORDE, Secrétaire général délégué; Bernard FOURNET,
chef du département moyens et gestion financière

Mission transition Écologique (MTE) :

Patrice DELBANCUT, chef de la mission ; Christophe COMMENGE, adjoint au chef de mission.

Pour le BOP 380

Service Aménagement, Habitat, Paysage et Littoral (SAHPL) :

Valérie PEREIRA-MARTINEAU, cheffe de service ; Jennifer LIEGEOIS-GACHELIN, adjointe à la cheffe de
service ;

Service Déplacements Infrastructures et Transport (SDIT)

Michel DUZELIER, chef du service ; Fabien COUPE, adjoint au chef de service.

ARTICLE 4 : La présente décision abroge la décision de subdélégation de signature en matière d'administration générale du 3 mars 2023.

ARTICLE 5 : La présente décision est exécutoire au lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Poitiers, le 14 avril 2023

La directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Nouvelle-Aquitaine



Alice-Anne MÉDARD

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>A – ADMINISTRATION GÉNÉRALE –</p> <p><u>I- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestions des ressources humaines,</u></p> <p><u>- pour les fonctionnaires des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements</u></p> <p><u>- et pour les fonctionnaires relevant des corps ou emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière d'agents placés sous son autorité</u></p> <p>Les décisions relatives :</p> <p>A1 Aux congés annuels, à l'attribution et à la gestion des jours de réduction du temps de travail ;</p> <p>A2 Au congé de maladie ordinaire, au congé de longue maladie et au congé de longue durée pour les fonctionnaires;</p> <p>A3 Aux congés de maternité ou pour adoption, de paternité et d'accueil de l'enfant ;</p> <p>A4 A la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service, à l'exception de ceux survenus aux chefs des services déconcentrés et à l'octroi du congé pour invalidité temporaire imputable au service au titre de l'article 21 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (y compris décision de réintégration) pour les fonctionnaires ;</p>	<p>Décret 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n° 2019-1465 du 26 décembre 2019</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2016</p> <p>Arrêté du 26 décembre 2019</p>

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A5	Pour les agents contractuels au congé de maladie ordinaire,, au congé de grave maladie et à la reprise de fonction à l'issue du congé	
A6	Pour les fonctionnaires stagiaires uniquement, aux congés sans traitement, prévus aux titres IV et V du décret du 7 octobre 1994 :	Décret n°94-874 du 7 octobre 1994
A7	Au congé pour formation en matière d'hygiène et de sécurité pour les représentants du personnel siégeant au sein des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail;	
A8	Aux autorisations d'absence ;	
A9	A l'ouverture, à la fermeture et à la gestion d'un compte épargne-temps ;	
A10	A l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel y compris pour raison thérapeutique, et au retour dans l'exercice des fonctions à temps plein	
A11	A l'autorisation de l'exercice des fonctions en télétravail	
A12	A l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre d'un cumul d'activités prévu par le chapitre 1 ^{er} du titre II du décret du 27 janvier 2017	
A13	L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires du 1 ^{er} groupe pour les fonctionnaires, à l'exception du corps des administrateurs civils L'instruction de la procédure et la prise de sanctions disciplinaires conduisant à un avertissement ou un blâme pour les agents contractuels	
A14	Pour les agents contractuels à un congé sans rémunération : - Pour élever un enfant âgé de moins de huit ans, pour donner des soins à un enfant à charge, au conjoint, au partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité, à un ascendant à la suite d'un accident ou d'une maladie grave ou atteint d'un handicap	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>nécessitant la présence d'une tierce personne ; - Pour suivre son conjoint ou le partenaire avec lequel il est lié par un pacte civil de solidarité lorsque celui-ci est astreint à établir sa résidence habituelle, à raison de sa profession, en un lieu éloigné du lieu d'exercice des fonctions de l'agent non titulaire. A un congé pour raison de famille, pour convenances personnelles, de présence parentale, pour création d'une entreprise.</p>	
A15	Au congé bonifié pour les fonctionnaires	
A16	Au congé pour l'accomplissement de périodes de service militaire, d'instruction militaire ou d'activité dans la réserve opérationnelle, de périodes d'activité dans la réserve de sécurité civile, de périodes d'activité dans la réserve sanitaire et de périodes d'activités dans la réserve civile de la police nationale	
A17	Aux mises en disponibilité d'office et de droit	
A18	Aux aménagements et facilités d'horaires	
A19	<p>Au congé de formation professionnelle, Au congé pour validation des acquis de l'expérience, Au congé pour bilan de compétences, Au congé pour formation syndicale ;</p>	
A20	<p>Au congé pour participer aux activités des associations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives de plein air ; Au congé de représentation d'une association ou d'une mutuelle Au congé de formation de cadres et d'animateurs pour la jeunesse, des responsables associatifs bénévoles, des titulaires de mandats mutualistes autres qu'administrateurs et des membres de conseils citoyens.</p>	
A21	Au congé de solidarité familiale, au congé de présence parentale, au congé parental ;	
A22	A la gestion du compte personnel de formation et décisions relatives aux périodes de professionnalisation ;	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A23	A l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;	
A24	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et le maintien de la suspension en cas de poursuites pénales, à l'exception du corps des administrateurs civils	
A25	La reprise de fonctions à l'issue d'un congé de longue maladie ou de longue durée et de congé parental:	
A26	Au recrutement des agents contractuels relevant de l'article 6 quater et de l'article 6 sexies de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, et à tous les actes afférents à leur gestion ne nécessitant pas l'avis préalable d'une CCP	
A 27	A la mise à disposition de plein droit et détachement sans limitation de durée prévus respectivement par les articles 105 et 109 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 et par les articles 7 et 8 de la loi n°2009-129 du 26 octobre 2009	
A 28	Aux opérations de recrutement des SACDD relevant de la spécialité "administration générale"	
A29	Aux avancements d'échelon pour les SACDD et TSDD uniquement	
	<p><u>II- Pour les membres des corps des adjoints administratifs de l'Etat relevant du ministre chargé du développement durable et affectés dans les services dont l'activité s'exerce à l'échelon de la région ou d'un département de la région Nouvelle-Aquitaine,</u></p> <p>Les décisions relatives :</p>	<p>Décret 2013-1041 du 20 novembre 2013 modifié par le décret n° 2019-1465 du 26 décembre 2019</p> <p>Arrêté du 29 décembre 2016</p> <p>Arrêté du 26 décembre 2019</p>
A30	A la nomination en qualité de stagiaire ou de titulaire,	
A31	Aux opérations de recrutement y compris pour le recrutement des travailleurs en situation de handicap en application du décret du 25 août 1995	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A32	Pour les stagiaires du corps des adjoints administratifs : - le report, la prorogation et la prolongation de stage - la titularisation et le refus de titularisation - le détachement pour nécessité de service et la réintégration à l'issue de cette période	
A33	A l'avancement : — l'avancement d'échelon ; — la nomination au grade supérieur après inscription sur le tableau d'avancement ;	
A34	Aux mutations : — qui entraînent ou non un changement de résidence ; — qui modifient la situation de l'agent ;	
A35	A la suspension de fonctions en cas de faute grave et maintien de la suspension en cas de poursuites pénales	
A36	A l'instruction de la procédure et la prise des sanctions disciplinaires du 2ème au 4ème groupe	
A37	— A l'accueil et à l'affectation en position d'activité ; — A l'accueil en détachement et à l'intégration après détachement autres que celles nécessitant un arrêté interministériel ou l'accord d'un ou plusieurs ministres ; — Au détachement ; — A l'intégration directe ; — A la mise en disponibilité pour études et recherches présentant un intérêt général, pour convenances personnelles, pour créer ou reprendre une entreprise ; — A la réintégration après détachement, disponibilité.	
A38	A La cessation définitive de fonctions : — l'admission à la retraite ; — l'acceptation ou le refus de la démission ; — le licenciement pour insuffisance professionnelle ou pour inaptitude physique ; — la radiation des cadres pour abandon de poste ou	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	perte de la qualité de fonctionnaire	
A39	Au reclassement pour l'inaptitude à l'exercice des fonctions	
A40	Au maintien d'activité au delà de la limite d'âge	
	<u>III- Pour les ouvriers des parcs et ateliers régis par le décret n°65-382 du 21 mai 1965 modifié</u>	
A41	Tous les actes afférents à la gestion administrative des ouvriers des parcs et ateliers	
	<u>IV- Dans les limites fixées par les organisations ministérielles en matière de gestion des ressources humaines, pour les fonctionnaires des corps et emplois listés à l'annexe I-A et les agents contractuels mentionnés à l'annexe I-B de l'arrêté du 26 décembre 2019 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé du développement durable en matière d'agents placés sous son autorité, affectés dans une direction départementale interministérielle de la région Nouvelle-Aquitaine</u>	
A42	<p>Pour les fonctionnaires, les actes mentionnés aux A7, A8 uniquement autorisations d'absences relatives au droit syndical, A9 uniquement ouverture, fermeture et gestion du CET, A11, de A16 à 17, de A19 à A24, A27 et 29 de la présente décision</p> <p>Pour les agents contractuels, les actes mentionnés aux A7, A8 uniquement autorisations d'absences relatives au droit syndical, A9 uniquement ouverture, fermeture et gestion du CET, A11, A14, A16, de A19 à A22, A24 et A26 de la présente décision,</p> <p><u>V Autres actes de gestion :</u></p>	
A43	Pour tous les agents éligibles à la NBI : les arrêtés déterminant les postes éligibles et le nombre de points attribués à chacun d'eux	
A43 bis	les arrêtés individuels portant attribution des points aux titulaires des postes mentionnés par l'arrêté ci-dessus.	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
A44	L'établissement et la signature des cartes d'identités de fonctionnaires et des cartes professionnelles, à l'exception de celles concernant les emplois de direction de l'administration territoriale de l'État.	
A45	Les commissionnements et habilitations à procéder à des constatations ou contrôles.	
A46	Liquidation des droits des victimes d'accidents du travail	
A47	Délivrance des autorisations requises pour exercer les fonctions d'expert ou d'enseignant	
A48	Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers et responsabilité civile	Circ. N° 2003-64 du 3 novembre 2003)
A49	Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'État du fait d'accidents de la circulation.	Arrêté du 2 février 1993
A50	Autorisation de conduite des engins de l'Etat	
A51	Ordre de mission permanent Ordre de mission à l'étranger	
A52	Ordre de mission particulier	
A53	Convention de stage / Contrats d'apprentissage / convention de formation / convention de location de salles	
A54	Rémunération accessoire pour formateur et membre de jury concours / recrutement	
	<u>B – ANIMATION D'ENTREPRISES</u>	
	<u>SECTEUR TRANSPORTS</u>	
B1	Délivrance des attestations de capacité à l'exercice des professions de Transporteur Public Routier de personnes, de Transporteur Public Routier de Marchandises - Loueur; de Commissionnaire de Transport.	Articles R.3113-2 à R.3113-48 du code des transports Articles R.3211-7 à R.3211-47 du code des transports Arrêté du 21 décembre 2015 (commissionnaires).
B2	Délivrance des certificats d'inscription au registre des Commissionnaires de Transports et décisions de radiation de ce registre.	Article R1411-1, R1411-2 à 25 du code des transports

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
B3	Décisions relatives aux poursuites d'exploitation en cas de décès ou d'invalidité de l'attestataire de capacité des Entreprises de Transport Public Routier de Marchandises et Commissionnaires de Transports	Décret N° 99-752 du 30/8/99 modifié (transports de marchandises). Art R1422 du code des transports (Commissionnaires).
B4	Délivrance des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de marchandises et des dérogations réglementaires à l'inscription au registre des transporteurs routiers Décision d'inscription au registre des Transporteurs-Loueurs et restitution des licences et de leurs copies conformes. Décisions de retrait des autorisations d'exercer, de suspension, de radiation du registre des transporteurs.	Décret N° 99-752 du 30/08/1999 modifié (transports routiers de marchandises)
B5-1	Délivrance des autorisations de transport international (hors communauté européenne) bilatérales	Arrêté du 12/7/2000
B5-2	Délivrance des autorisations et avis relatifs aux services réguliers de transport international de voyageurs	décret n° 2021-50 du 20 janvier 2021
B6	Décision d'agrément des centres de formation ou de renouvellement concernant les stages complémentaires "commissions de transport"	Arrêté du 21/12/2015 (relatif à la délivrance de l'attestation de capacité de commissionnaire de transport)
B7	Décisions d'agrément ou de retrait/ suspension des centres de formation pour dispenser la formation initiale minimale obligatoire ou la formation continue obligatoire des conducteurs du transport routier de marchandises et de personnes et décisions d'habilitation des agents chargés du contrôle des centres de formation.	Décret n° 2007-1340 du 11/09/07 relatif à la qualification initiale et à la formation continue Arrêté du 3/01/08 modifié (agrément des centres pour les formations transport de personnes et de marchandises)
B8	Agrément des centres de formation en charge des formations-examen et attestations de capacité de transport léger, et formations d'actualisation des connaissances.	Arrêté du 28/12/2011
B9	Délivrance des attestations des conducteurs des Etats tiers.	Arrêté du 11/3/03

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
B10	Convocation de la Commission territoriale des sanctions administratives	Art R3452-1 et suivant du code des transports
B 11	Inscription au Registre des Transporteurs des entreprises de transports publics routiers de voyageurs	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 12	Autorisation de poursuivre l'exploitation en cas d'incapacité physique ou légale de la personne titulaire de l'attestation de capacité professionnelle d'une entreprise inscrite au Registre des transporteurs publics routiers de voyageurs.	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 13	<p>Délivrance et retrait des autorisations d'exercer, des licences communautaires ou de transport intérieur et de leurs copies conformes pour les entreprises de Transports Publics Routiers de Voyageurs.</p> <p>Décision d'inscription au registre Voyageurs et restitution des licences et de leurs copies conformes et radiation.</p> <p>Décisions de radiation du registre des transporteurs routiers</p>	Décret 85-891 du 16 Août 1985 modifié
B 14	Contrôle des réglementations du transport routier de marchandises, de voyageurs et commissionnaires de transport, organisation du contrôle et transmission des affaires pénales.	
C – PROGRAMMATION DES INFRASTRUCTURES		
C1	Les décisions d'approbation des dossiers relatifs aux phases postérieures aux études d'opportunité des opérations d'investissement sur le réseau routier national, dans le cadre des dispositions de l'instruction gouvernementale du 29 avril 2014 définissant les modalités d'élaboration, d'instruction, d'approbation et d'évaluation des opérations d'investissement sur le réseau routier national, et toute procédure concourant à la réalisation et la mise en service des ouvrages.	Instruction gouvernementale du 29 avril 2014
C2	Les décisions et actes relatifs aux procédures foncières liées aux opérations d'investissement sur le réseau routier national dans le cadre des compétences en matière de maîtrise d'ouvrage des opérations.	

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	D - <u>HABITAT, AMENAGEMENT, MOBILITE,</u>	
D1	<p>Les correspondances techniques adressées aux Maires, aux Présidents de Collectivités Locales ou leurs Établissements Publics, aux Directeurs de Société d'Économie Mixte ou d'Établissements Publics relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'animation des études ; • l'envoi des rapports et comptes-rendus ; • aux aides aux entreprises. 	
D2	<p>Les convocations, fixations des ordres du jour et procès-verbaux de réunions relatifs aux études ou instruction de dossiers.</p>	
D3	<p>Les correspondances et rapports adressés aux Ministres de tutelle de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement lorsqu'ils ne présentent ni le caractère d'un avis, ni d'une proposition, ni d'un compte-rendu du Préfet de Région.</p>	
D4	<p>Les correspondances relatives à l'instruction technique et à l'approbation des projets.</p>	
D5	<p>Tous actes et correspondances entrant dans le champ de compétence de l'agent et relatifs à la gestion et à l'animation des dossiers relevant de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement</p>	
D6	<p>Les contrats de travail des Architectes-Conseils et Paysagistes-Conseils de l'Etat</p>	
	E - <u>ENERGIE</u>	
E1	<p>Les courriers liés à l'instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d'offres pour la production d'électricité</p> <p>Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire de l'électricité (guichets ouverts, appels d'offres), de la mise en service au suivi des</p>	Code de l'énergie livre III

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
	<p>installations en phase d'exploitation.</p> <p>Les courriers liés aux dispositifs de soutien aux électro-intensifs.</p> <p>Les courriers relatifs au suivi du Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables : état technique et financier (transfert de capacité...), révision et élaboration</p> <p>Les courriers liés à l'instruction des demandes déposées dans le cadre des appels d'offres pour la production de biométhane.</p> <p>Les actes, documents administratifs, correspondances, mises en demeure relatifs à l'instruction et au suivi des dossiers liés au soutien tarifaire du biométhane (guichets ouverts, appels d'offres, appels à projets), de l'attestation mentionnée à l'article R446-3 du code de l'énergie, à la mise en service et au suivi des installations en phase d'exploitation.</p>	Code de l'énergie livre IV
E2	<p>Les décisions d'attribution du label bas-carbone</p> <p>F - <u>SECURITE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES</u></p> <p>Les actes relatifs au contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques et aux concours entre DREAL pour l'exercice de cette mission de contrôle.</p>	
G1	<p>G- <u>PROTECTION DE LA NATURE</u></p> <p>La conduite des procédures de transaction pénale, en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce</p> <p>Cette mission recouvre l'ensemble des opérations concernant la mise en œuvre de la procédure de transaction organisée par les articles L216-14, L437-14, R216-15 à R216-17, R437-6 et 7 du code de l'environnement.</p>	Code de l'environnement Décret n° 2007-598 du 24 avril 2007 relatif à la transaction pénale en matière de police de l'eau et de police de la pêche en eau douce

N° de code	Nature des décisions déléguées	Références
G2	<p>Les actes relatifs à l'hydrométrie et à la surveillance et la prévision des crues</p> <p>Les actes relatifs aux études, évaluations, expertises des risques naturels</p>	Code de l'environnement, code de l'urbanisme,
G3	La coordination des plans de conservation ou de restauration d'espèces	
G4	<p>Le secrétariat des commissions régionales COGEPOMI ADOUR COGEPEMI GARONNE, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel, le comité de pilotage régional des orientations de gestion I de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de l'habitat, le comité régional natura 2000, le conseil scientifique de l'estuaire de la Gironde, le comité régional de suivi du système d'information sur la nature et les paysages.</p>	
	<u>H - REPRESENTATION DEVANT LES TRIBUNAUX</u>	
	Signature des mémoires devant les tribunaux administratifs dans le cadre d'un référé.	
	<u>I - AUTORITE ENVIRONNEMENTALE</u>	
I1	<p>Les avis de l'autorité environnementale relatifs aux projets</p> <p>Les décisions après examen au cas par cas de réaliser une étude d'impact pour les projets</p>	
I2	<p>Les accusés de réception de saisine de l'autorité environnementale.</p> <p>Les sollicitations d'avis des services dans le cadre du code de l'environnement et du code de l'urbanisme.</p> <p>Les demandes de complément de formulaire de demande d'examen au cas par cas.</p> <p>Les décisions après examen au cas par cas de ne pas réaliser une étude d'impact pour les projets</p> <p>Les contributions aux cadrages préalables amonts pour les plans, projets et programmes.</p>	